



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



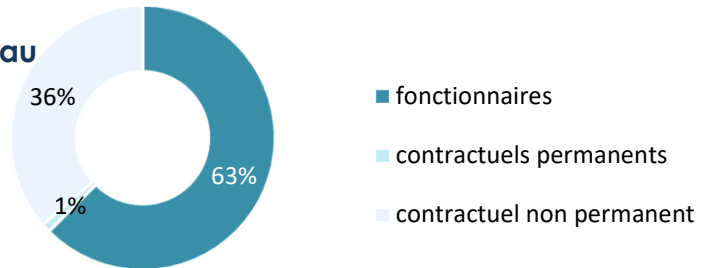
MAIRIE DE MARQUISE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

88 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 55 fonctionnaires
- > 1 contractuels permanents
- > 32 contractuel non permanent



Nombre d'emploi aidés

2 | 2%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

58,9%

Nombre de CDI

1 | 100%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

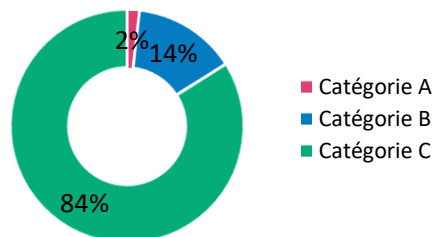
26 | 30%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	24%		23%
Technique	58%	100%	59%
Culturelle	2%		2%
Sportive	2%		2%
Police municipale	2%		2%
Animation	13%		13%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	100,0%
Catégorie B	75,0%
Catégorie C	55,3%

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

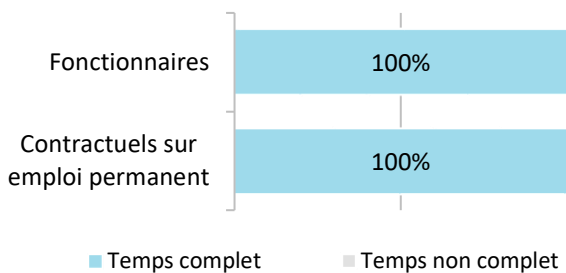
Fonctionnaire	58,2%
Contractuel	100,0%

Les principaux cadres d'emplois

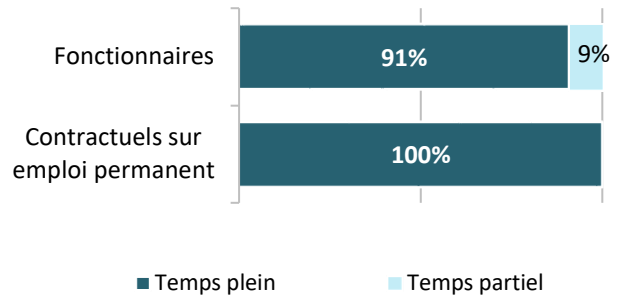
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	48%
Adjointes administratifs	14%
Adjointes territoriaux d'animation	9%
Rédacteurs	7%
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
-	-	-	-

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



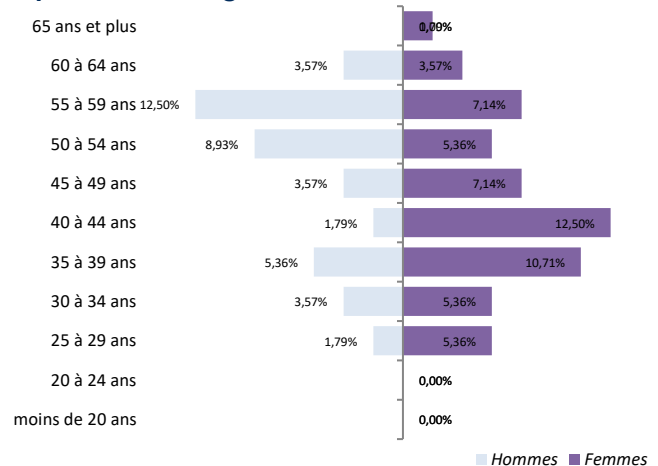
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Catégorie	Âge moyen
Fonctionnaires	46,1
Contractuels sur emploi permanent	67,5
Emplois permanents	46,5

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 88 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	55,0
> Contractuels sur emploi permanent	1,0
> Contractuels sur emploi non permanent	32,0

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,0
Catégorie B	8,2
Catégorie C	46,8

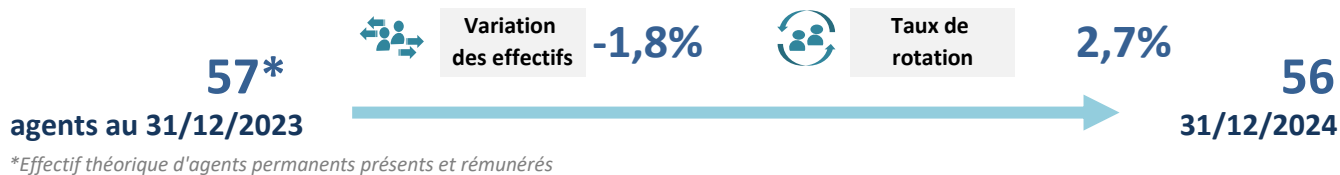
Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières

Mouvements

Evolution des effectifs permanents



2 départs

1 arrivée

Principaux motifs (départs nets)

Mise en disponibilité sur demande	50%
Mutation (changement de collectivité)	50%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Voie de mutation	100%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

63,6%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

9,1%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

0,0%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Sanctions disciplinaires

3 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	1	1
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

1 sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 63% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 881 972 €	Charges de personnel*	3 716 927 €	➔	Soit 63,19 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 1 321 946 €
1 578 248 €	Primes 190 000 €
	SFT* 28 261 €
	HSC 8 967 €
	NBI* 15 871 €
	IR* 13 203 €
*uniquement des fonctionnaires	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	-	36 992 €	-	28 054 €	-
Animation	-	-	37 269 €	-	25 914 €	-
Culturelle	-	-	-	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	s	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	s	-	-	-
Technique	-	-	s	-	25 912 €	s
Moyenne toute filière	s	-	36 627 €	-	26 384 €	s

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,04 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	12,18%
Contractuels sur emploi permanent	2,85%
Emplois permanents	12,04%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 359,75 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes					
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégorie B	7 968 €	173 €	2%	11 013 €	0 €	0%	-	-	-	-	-	-
Catégorie C	2 137 €	0 €	0%	2 172 €	0 €	0%	s	s	-	-	-	-

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- ➡ En moyenne, 13 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

Accidents du travail

- ## Filière



— Handicap ————— Prévention et risques —

▶ Existence d'un document unique (DUERP)	
▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✗
▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗
▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✗
▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

Catégorie

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

A donut chart with a green outer ring and a white inner circle. The text '0%' is written in white at the top of the ring, and '100%' is written in black at the bottom of the ring.

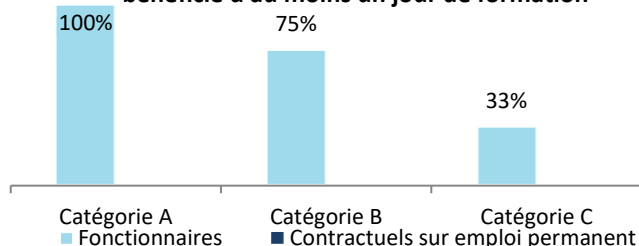
Formation

➔ 39% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 39,4%

Hommes 39,1%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

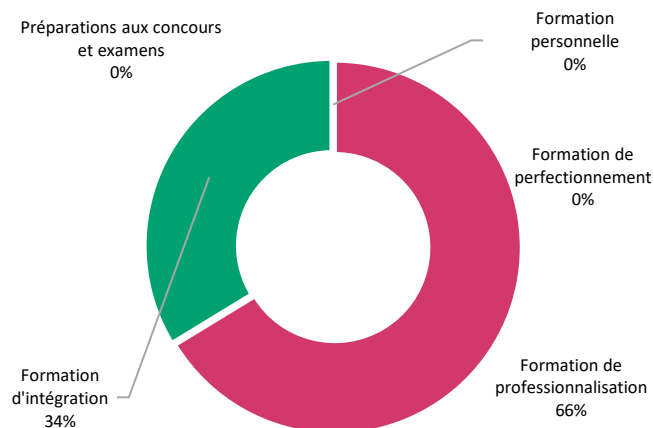


Le budget consacré à la formation est de **26 262 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	65,5%
Autres organismes	26,2%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	8,3%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	95,5%
Autres organismes	4,5%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	268 €	56 €
Nombre de bénéficiaires	35	30

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✗

Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	2
CAP	0
CCP	0

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

— Précisions méthodologiques

➡ ¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : avril 2025

Version 1